



Montpellier le jeudi 28 juin 2012

Rio 2012. Et après ?

« La participation de la Ville de Montpellier au Sommet international de la Terre RIO+20 s'inscrit à la suite logique de l'engagement de notre Ville en faveur du développement durable et plus précisément de la biodiversité.

Ce nouveau témoignage de la reconnaissance au plus haut niveau de notre exemplarité en la matière offrait aussi une occasion supplémentaire à la Ville de partager savoirs et expériences avec d'autres collectivités du monde, aux préoccupations communes ; une formidable opportunité de transmettre et d'apprendre qu'il nous fallait saisir au bénéfice de notre territoire et de celles et ceux qui l'animent.

Si l'on peut regretter que la déclaration finale de ce 5^e sommet ne soit pas à la hauteur des enjeux et des espérances, ce rendez-vous a néanmoins permis durant une semaine de conforter les acteurs publics sur le chemin de l'action, en mettant en avant l'importance de l'engagement des autorités locales, véritables moteurs du changement, face aux difficultés des Etats à trouver un consensus..

Après Rio 2012, c'est, plus que jamais dans cette voie que la Ville de Montpellier poursuivra ses efforts, au niveau local, national et international, au service de la préservation de la planète et de ses habitants.

A ce titre, notre projet urbain, en cours d'élaboration, constituera à la fois un outil de prospective et de référence pour développer la ville durable de demain. »

Hélène MANDROUX, Maire de la Ville de Montpellier

Montpellier, la contribution d'une Ville Française au Sommet International de la Terre Rio+20

193 Etats membres des Nations Unies se sont rendus à Rio de Janeiro pour ce cinquième sommet de la Terre. Parmi eux, plus d'une centaine d'élus locaux français ont fait le déplacement pour témoigner de leur expérience.

La Ville de Montpellier a apporté sa contribution à ce rendez-vous international au travers de la participation de son maire, Hélène MANDROUX, membres de la délégation officielle Française conduite par François HOLLANDE et d'une délégation d'élus composée notamment de Jacques TOUCHON, adjoint au maire délégué à la biodiversité et prévention, environnement et santé, Frédéric TSITSONIS, adjoint au maire délégué à la gestion active et durable du patrimoine et à l'économie des ressources et énergies et Perla DANAN, adjointe au maire déléguée à l'action internationale et aux jumelages.

Les temps forts

Plusieurs temps forts ont marqué ce déplacement, certains permettant à la Ville d'exprimer ses positions et de valoriser sa politique :

- 1. La participation au Sommet de la Terre avec deux interventions d'Hélène MANDROUX à deux conférences accréditées par l'ONU les 19 et le 22 juin,**
 - conférence Club France Rio+20 « la ville durable : une utopie concrète, gouverner et gérer les villes de demain »
 - conférence ICLEI « Influence de la gestion locale sur le changement global »



et Cadre Institutionnel sur Développement Durable).

- 2. La lecture par Hélène MANDROUX, de la Déclaration de Montpellier en soutien aux peuples autochtones et aux populations locales au Pavillon France le 19 juin**

- 3. La rencontre avec Braulio DIAS, nouveau Secrétaire Général de la Convention pour la Diversité Biologique, dont la Ville de Montpellier est membre**

- 4. La participation d'Hélène MANDROUX, au Sommet des Villes C40 Cities for climate, (CGLU, UN-Habitat, Banque Mondiale) le 19 juin (Table-ronde Gouvernance, Défense des Intérêts**

Le bilan de la participation de la Ville à la Conférence internationale des Nations Unies sur le développement durable

Direction de la communication – contact presse : Sandrine LOCCI – 04 67 34 73 92 / 06 88 07 72 42

sandrine.locci@ville-montpellier.fr

Malgré la déception partagée autour du texte final adopté par les Etats à Rio+20, la Ville de Montpellier tire un bilan positif de sa mission à Rio, dans différents domaines :

LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MONTPELLIER DANS LE MONDE

La présentation de la politique urbaine durable de Montpellier au Sommet de la Terre par Hélène MANDROUX a permis une nouvelle fois de valoriser l'action de la Ville, qui a pris valeur d'exemple au niveau international. Cette reconnaissance participe à la visibilité de la Ville et à son rayonnement dans le monde. Les interventions d'Agropolis international, de l'INRA et du CIRAD ont pleinement contribué à cette connaissance au travers de la présentation des travaux de la recherche en agro-sciences menés à Montpellier. Enfin, la lecture de la Déclaration de Montpellier en soutien aux peuples autochtones et aux populations locales (formulée lors du 13^e congrès de la Société Internationale d'Ethnobiologie qui s'est tenu récemment à Montpellier) a rencontré un réel impact auprès des autres collectivités territoriales dont certaines ont souhaité relayer le message.

LE DEVELOPPMENT DU RESEAU MEDIVERSITE

Membre de la Convention pour la diversité biologique, la Ville de Montpellier a organisé en janvier dernier le 1^{er} Atelier biodiversité pour la Méditerranée. Rassemblant les représentants de nombreux pays du pourtour



méditerranéen, cette initiative a permis à Montpellier de lancer la constitution d'un véritable réseau des autorités locales méditerranéennes : Médiversité. Il permettra de mener des actions d'échanges et de concertations pour la préservation de la biodiversité méditerranéenne. La Ville de Montpellier a été désignée en janvier, pour animer et développer ce réseau.

A Rio, la délégation Montpelliéraine a préparé le 2^e atelier régional méditerranée, 1^{er} atelier de Médiversité qui se tiendra en novembre prochain à Oujda (Maroc). A ce titre la Ville a recruté plusieurs territoires méditerranéens

pour le réseau Médiversité, comme la Région Midi-Pyrénées ou encore la Ville d'Istanbul.

LE PARTAGE D'EXPERIENCES

Rio a permis d'enclencher des collaborations entre les collectivités territoriales françaises qui vont continuer d'œuvrer ensemble et à leur niveau, pour la préservation de la planète. La Ville a également identifié de nouvelles capacités de financement de projets de développement durable et de biodiversité au cours du sommet.

**Déclaration en soutien aux peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales
dans les politiques et prises de décision consacrées à l'environnement global**

Les peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales qui sont les gardiens de la diversité bioculturelle, apportent des éclairages précieux et des perspectives singulières en matière d'actions politiques à mener pour faire face aux grands enjeux environnementaux mondiaux qui sont au cœur des préoccupations de Rio + 20 (Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, juin 2012). Leur expertise s'appuie notamment sur des savoirs et savoir-faire empiriques susceptibles d'assurer :

- le maintien de la diversité biologique et de la diversité culturelle qui sont interdépendantes ;
- l'adaptation au changement climatique et la réduction de ses effets ;
- la construction de paysages forestiers, agricoles et pastoraux résilients et productifs ;
- le soutien de systèmes sanitaires et alimentaires équitables permettant d'accéder à la sécurité et la souveraineté alimentaire ;
- la protection des sites naturels, paysages et territoires sacrés comme l'un des fondements de la pérennité bioculturelle ;
- le développement de protocoles communautaires garants de leurs droits et responsabilités ainsi que de la préservation de leur héritage bioculturel.

Les savoirs et les solutions que les peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales proposent sont intimement ancrés dans leurs cultures, leurs paysages et leurs territoires, et sont aujourd'hui encore marginalisés et menacés. En conséquence, le monde est en train de perdre des visions et des capacités adaptatives pourtant requises pour faire face aux défis globaux.

La ville de Montpellier, située dans la région du Languedoc-Roussillon, France, a eu le privilège d'accueillir le 13^{ème} Congrès de la Société Internationale d'Ethnobiologie durant le mois de mai 2012. À cette occasion, les représentants de peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales ont décrit des exemples concrets de leurs capacités à s'adapter, à innover et à se maintenir face aux changements environnementaux globaux. Les participants au congrès ont interpellé les décideurs sur la nécessité de reconnaître ces droits et savoirs, tel qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, lors des grands rendez-vous mondiaux tel que Rio + 20.

Les peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales sont les dépositaires d'un patrimoine biologique, culturel et spirituel unique et néanmoins d'intérêt universel. Ils sont des sentinelles capables d'assurer le suivi des changements environnementaux globaux. Ils sont des innovateurs à même de traiter les défis auxquels le monde doit faire face, depuis les régions de hautes montagnes jusqu'aux régions circumpolaires, depuis les régions côtières jusqu'aux régions forestières, depuis les régions insulaires jusqu'aux confins des régions désertiques.

Je vous invite fortement à écouter les peuples autochtones, sociétés traditionnelles et communautés locales, à tenir compte de leur message et à les soutenir. Je vous invite également à tirer parti de leurs savoirs, savoir-être et expériences pour enrichir les politiques, décisions et actions à même de nous assurer un avenir juste, équitable, et perdurable.

Rio de Janeiro, 10^e Ville jumelle de Montpellier

A l'occasion de sa participation au Sommet de la Terre Rio+20, Hélène MANDROUX a signé jeudi 21 juin avec Eduardo PAES, maire de Rio de Janeiro un accord de coopération qui a scellé le jumelage avec la deuxième plus grande ville du Brésil derrière São Paulo. La capitale de l'État de Rio de Janeiro, qui compte 6,1 millions d'habitants intra-muros et 11,35 millions dans l'aire urbaine est l'une des métropoles les plus importantes du continent américain.



Eduardo PAES a estimé lors de cet entretien que la différence de taille entre les deux villes ne constitue en rien un obstacle à l'existence de points communs et à la pertinence des expériences respectivement initiées.

En effet, si les deux cités ont une réputation festive et attractive, elles s'accordent à constater d'autres potentialités partagées : penser le développement de la ville en mettant l'humain au cœur de l'urbain, investir dans le savoir et faire de la diversité une richesse.

Outre les projets culturels aussi générateurs de tourisme pour les 2 villes (festivals, Fête des jumelages...), ce jumelage met l'accent sur des projets en matière de développement urbain durable et l'échange d'expertises en matière d'inclusion sociale.

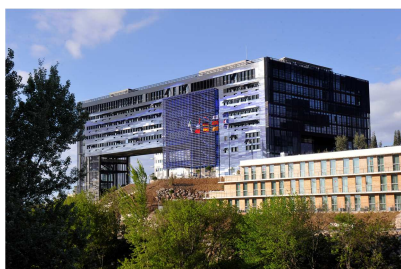
Les deux maires proposeront aussi un projet particulier qui consiste à offrir l'opportunité à de jeunes médecins montpelliérains d'exercer durant une année sous l'égide de la Ville de Rio de Janeiro.

La Ville de Montpellier démarre donc des liens étroits avec sa jumelle brésilienne qui sera au cœur de l'actualité internationale durant cette décennie. En effet, après Rio + 20, Rio de Janeiro se prépare à accueillir les Journées Mondiales de la Jeunesse en 2013, la Coupe du Monde de Football en 2014 et les Jeux Olympiques d'été en 2016.

Montpellier et ses villes jumelles

Huitième ville française, capitale de la région Languedoc-Roussillon, la Ville de Montpellier possède de nombreux atouts qu'elle s'emploie à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, milieu universitaire de premier plan, lieu de grands rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre...

Pour accentuer ce rayonnement international, la Ville de Montpellier a engagé des échanges à travers divers partenariats, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée : jumelages, accords d'amitié, adhésion à des réseaux internationaux. C'est grâce à ces échanges porteurs de notoriété à long terme que la Ville de Montpellier renforce son attractivité, s'enrichit et concourt au progrès et à l'épanouissement de tous ses habitants. En effet, la finalité de l'action internationale est de l'entrant bien davantage que du sortant.



Montpellier compte aujourd'hui 10 villes jumelles à travers le monde : Louisville (Etats-Unis) (1955), Heidelberg (Allemagne) (1961), Kos (Grèce) (1962), Barcelone (Espagne) (1963), Chengdu (Chine) (1981), Tibériade (Israël) (1983), Fès (Maroc) (2003), Tlemcen (Algérie) (2009), Bethléem (Palestine) (2012) et Rio de Janeiro (Brésil) (2012).

La Ville de Montpellier relève les défis environnementaux

Les enjeux du développement durable ont fait évoluer les priorités de la ville de Montpellier à l'intérieur même de ses champs de compétence. La ville de demain devra mettre en concordance une économie des ressources et une qualité de vie adaptées aux besoins des Montpelliérains.

La Ville de Montpellier est engagée sur cette voie depuis plus de 30 ans, en démontrant qu'il est possible de concilier croissance et sobriété, métropolisation et proximité, densité et nature, mobilité et air pur, diversité et cohésion sociale.

Dans chaque domaine de l'action publique et en lien avec les autres acteurs, la Ville s'efforce de concilier ces objectifs à la recherche du meilleur équilibre.

Actrice de la lutte contre le changement climatique, la Ville a signé dès février 2009, la Convention des Maires. Elle a rejoint par ce pacte les villes européennes désireuses de positionner les préoccupations climatiques au cœur de leurs enjeux locaux et d'établir également un lien entre citoyens européens.

Suite à cet élan, Montpellier est entrée à présent dans la construction de son Plan Climat Energie Territorial. Elle y poursuit deux axes majeurs : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux effets visibles du changement climatique. La Ville mutualise sa démarche avec la Communauté d'Agglomération et les Villes de Baillargues, Lattes et Pérols. Un plan d'action partagé et mobilisateur sera défini dans la concertation. Les sujets sociaux ne seront pas oubliés puisque la lutte contre la précarité énergétique sera au cœur des enjeux.

Tout un réseau d'acteurs va ainsi s'associer au projet pour définir un profil de ville basse énergie, bas carbone et à haute qualité de vie aux horizons 2020-2050. Cette ambition ne pourra cependant être atteinte que par une implication elle aussi innovante de l'ensemble des habitants, acteurs du territoire. Chaque initiative fera avancer la ville vers l'atteinte de ses objectifs qui sont rappelons le 3x20 pour 2020 et le facteur 4 pour 2050*(2).

* (2) : Facteur 4 en 2050 / L'expression **Facteur 4** désigne un objectif ou un engagement écologique qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'un pays ou d'un continent donné, à l'échelle de temps de 40 ans (2050).

3x20 : Réduire de 20% la consommation d'énergie en 2020

Réduire de 20% les émissions de GES en 2020 par rapport à 1990

23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Montpellier : les résultats d'une politique énergétique affirmée

Déclinaison de cette ambition, la Ville de Montpellier poursuit depuis 25 ans une politique volontariste de sobriété, d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti municipal. Chaque année, elle économise de l'énergie et pilote de nouvelles initiatives pour améliorer l'existant. Dans la planification des nouveaux équipements, la ville anticipe les obligations réglementaires fixées pour la réglementation thermique 2020. Les quatre écoles qui sortiront prochainement de terre seront des bâtiments à énergie positive (BEPOS), c'est-à-dire qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Les écoliers qui en bénéficieront seront ainsi préparés à l'adoption de comportements éco-responsables, abrités par des bâtiments exemplaires. La 1^{ère} école, François Mitterrand, ouvrira à la rentrée 2012.

L'optimisation de la conception énergétique des équipements

Assurer le confort des usagers au meilleur coût, tel est l'objectif que s'est fixé la Ville de Montpellier, par une réflexion sur le coût global des bâtiments incluant le coût de la construction et les coûts de fonctionnement pendant toute la durée de vie du bâtiment.

Pour y parvenir, la Ville de Montpellier diffuse à tous les agents municipaux et à tous les intervenants dans la conception et la réalisation des bâtiments communaux un document résumant ses prescriptions en matière d'isolation thermique, de technique de chauffage, d'éclairage naturel des locaux et de confort d'été notamment.

Ces prescriptions énergétiques sont par ailleurs intégrées dans les programmes de construction des nouveaux équipements et leur prise en compte est un des critères de sélection des maîtres d'œuvre dans les jurys des concours d'architecture (Guide AURA). Etabli en direction des acteurs privés de la construction, ce guide vise à développer le même type d'ambitions chez tous les acteurs du développement à Montpellier.

Pour certains gros équipements, comme les futures écoles BEPOS, une simulation dynamique du comportement thermique des bâtiments est réalisée à partir d'un logiciel informatique et des données météorologiques. Ce travail permet de déceler les points faibles du bâtiment et de voir l'incidence financière des améliorations proposées.

Résultats chiffrés :

- une école récente coûte pratiquement 2 fois moins en énergie par m² chauffé et éclairé qu'une école ancienne, soit une économie d'environ 7800 €TT/an,
- division par trois des puissances chaud et froid nécessaires pour la médiathèque E. Zola construite en 2000 et passée dès 2003 à l'Agglomération de Montpellier, entre les estimations initiales et les besoins réels mesurés.

L'optimisation de l'entretien et du pilotage des équipements climatiques

Le service énergie de la Ville de Montpellier entretient en régie toutes les chaufferies des bâtiments communaux, ainsi que par convention ceux du CCAS et de l'Agglomération de Montpellier (environ 350 sites) Ce choix assure à la fois une bonne réactivité et la maîtrise optimale des consommations d'énergie : +1°C de dérive dans les bâtiments induit +10 % de surconsommation de chauffage à Montpellier et + 20 % dans les gymnases. L'appui de la télégestion sur 170 sites permet non seulement d'agir rapidement en cas d'anomalies, mais aussi de constater des dérives éventuelles, non seulement sur le chauffage, mais aussi sur les consommations d'électricité et d'eau.

La maîtrise de la demande d'électricité

Le bilan complet des dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux montre que près des 2/3 des dépenses d'énergie correspondent aux consommations d'électricité.

La Ville a réalisé un effort important pour réduire ces dépenses par :

- le recrutement d'un agent chargé du suivi énergétique
- l'optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'électricité
- la mise en place progressive d'éclairage performant dans les bâtiments (tubes T5 avec ballasts électronique et détection de présence et de luminosité)
- la suppression du chauffage électrique et le remplacement par un chauffage à eau chaude
- l'optimisation de la puissance des moteurs et pompes (les puissances et consommations varient avec le cube du débit !)
- la limitation de la climatisation, notamment par la diminution des surfaces vitrées et la mise en place de stores extérieurs.

Résultats chiffrés : entre 1987 et 2011, malgré une augmentation du patrimoine bâti de 20,9 % :

- ◆ la puissance souscrite à EDF a baissé de 4,03 %,
- ◆ la consommation annuelle a baissé de 13,04 %,
- ◆ l'augmentation annuelle sur les dépenses est de 4,4 % en euros courants, soit 62 142 € TTC.

La gestion rigoureuse des dépenses d'énergie et d'eau des bâtiments communaux

Depuis 1985, toutes les factures d'énergie des bâtiments communaux sont traitées par le service énergie, afin de les vérifier et de détecter les erreurs de facturation, d'assurer le suivi des consommations de chaque bâtiment et d'optimiser chaque contrat de fourniture d'énergie, et les données enregistrées dans des tableurs.

Résultats chiffrés (données des comptes administratifs) :

- ◆ on estime à 2 millions d'€TTC, l'économie nette annuelle réalisée en 2011, par rapport à ce que seraient ces dépenses si depuis 1985, année de création du service énergie, aucune action n'avait été engagée.
- ◆ l'économie nette cumulée sur cette période, en euros constants de 2011, est estimée à 47,3 M€, déduction faite des coûts de structure du service énergie et des travaux d'économie d'énergie (voir courbe jointe)
- ◆ une comparaison ouverte avec 171 villes de France par le Cabinet Bernard en 2010 montre que Montpellier, corrigée du climat, a un des meilleurs ratios avec 29,4 € TTC/an habitant contre 52 € TTC/an habitant en moyenne (bâtiments, carburants, éclairage public)
- ◆ la même démarche est effectuée sur les dépenses d'eau des bâtiments communaux, et en 2011, 68 400 m³ ont été économisés, soit 193 000 € environ (voir copie en annexe).

L'utilisation des énergies renouvelables (ENR) dans les constructions et le choix des écoles BEPOS



Le 24 septembre 2002, le Conseil municipal de Montpellier a approuvé le programme de construction du nouvel hôtel de Ville qui mise sur l'optimisation de la conception énergétique la capacité autoproductrice du bâtiment pour une part significative de ses besoins électriques, par l'intégration de 1300 m² de capteurs photovoltaïques.

L'objectif est de montrer, que l'on peut construire un bâtiment confortable et économe, et que les énergies de flux décentralisées et propres, peuvent satisfaire une part significative des besoins : pendant toute sa

Enfin, la Ville a aménagé 158 km de pistes cyclables, et TAM a mis en place un service de location de 1750 vélos (vélo-magg').

La Ville a créé des pools de véhicules municipaux, ce qui a permis de retirer 15 véhicules du parc.

La création d'une agence locale de l'énergie à Montpellier (ALE)

A la demande d'Hélène MANDROUX, des visites ont été organisées dans différentes villes pour rencontrer des élus et techniciens ayant mis en place des structures de conseil aux particuliers et aux entreprises dans le domaine de l'énergie (Clermont-Ferrand, Grenoble, Martigny, Rennes), afin de connaître les actions menées dans le domaine, l'organisation mise en place et les financements possibles.

Un dossier européen a été monté avec l'aide d'Energy Cities, et cette agence a été ouverte en décembre 2007 au cœur de Montpellier (partenariat avec l'Europe, la Région Languedoc-Roussillon et l'Agglomération de Montpellier). Elle propose notamment des conseils auprès du grand public et des communes de l'agglomération et est composée de 6 personnes.

La mise en place d'une thermographie aérienne et d'un atlas des toits solarisables

En janvier 2009, une opération de thermographie par avion a eu lieu sur l'ensemble de Montpellier : elle permet de détecter les toitures mal isolées. Des conseils et des aides sont proposés via l'ALE.

Par ailleurs, depuis février 2010, toutes les toitures bien orientées et sans masque sont visualisables sur le SIG de la Ville, avec possibilité de calculer les surfaces et gains potentiels (accès par mots clés « Delta internet » sur un moteur de recherche type Google).

Un guide référentiel pour des quartiers durables à Montpellier (AURA)

Reconnue pour sa politique urbaine volontariste depuis trois décennies, Montpellier souhaite aussi confirmer son engagement dans une politique eco-responsable exemplaire en limitant l'empreinte écologique de son action.

C'est pourquoi la Ville a présenté en octobre 2011 le guide AURA (Améliorer l'urbanisme par un référentiel d'aménagement) qui vise l'amélioration continue de la qualité environnementale et sociale d'une opération d'urbanisme.

Cette grille d'évaluation est un outil novateur en Europe. Plusieurs collectivités ont mis en place leur référentiel mais la démarche de co-production mise en œuvre à Montpellier entre les services municipaux et les praticiens de l'urbanisme est unique.

Concrètement, le guide Aura évalue les projets de plus de dix logements selon une grille de trente indicateurs notés sur un total de mille points maximum. Une opération d'urbanisme est considérée comme performante d'un point de vue développement durable à partir de 750 points.

Désormais, cette grille d'évaluation AURA est la feuille de route de tous les intervenants dans la réalisation des 2700 logements construits par an sur la commune, autant dans le cadre d'opérations public encadrées que dans le diffus. Même s'il n'est pas réglementaire, la déclinaison de ce guide est fortement incitative à l'instruction du permis de construire.

Il indique les clés pour construire la ville durable de demain.

Cet outil d'aide à la décision est aussi un outil de progression qui se veut évolutif face aux nouvelles réglementations thermiques, aux nouveaux matériaux, ou encore les changements de mentalités.

Deux prix EcoQuartier pour Montpellier

Dans le cadre du palmarès national EcoQuartier 2011, la Ville de Montpellier a reçu deux prix ecoQuartier récompensant deux projets d'urbanisme lancés à son initiative :

- la ZAC Parc-Marianne, lauréate dans la catégorie « *Approche écologique globale* »

Direction de la communication – contact presse : Sandrine LOCCI – 04 67 34 73 92 / 06 88 07 72 42

sandrine.locci@ville-montpellier.fr

- la ZAC des Grisettes, lauréate dans la catégorie « *Nature en ville* ».

Ces deux prix témoignent de la volonté de la municipalité de développer son action de façon durable, écologique et de son ambition architecturale avec des cabinets architectes de renom tels que les Ateliers Jean Nouvel, Architecture Studio, King Kong, Lajus-Brochet, Viguié...

Le futur quartier Parc-Marianne, situé au sud-est de la ville, représente un véritable poumon vert avec 2 000 logements organisés autour d'un grand parc boisé de 8 hectares, le parc Georges-Charpak. Ce quartier qui associe ville et nature, qualité de vie et centralité, est déjà desservi par la 1^{ère} ligne de tramway et prochainement par la 3^e ligne.

Les Grisettes, à l'ouest de la ville constitue un cadre de vie durable, déploie un habitat dense entre ville et campagne, organisé de part et d'autre d'une large rambla et en lisière d'un agriparc public de 18 hectares, le mas Nouguier où la municipalité produit à la fois du vin, du miel et de l'huile d'olive.

Montpellier, EcoCité

Avec le dossier « De Montpellier à la Mer », Montpellier figure au rang des 13 premières EcoCités labellisée par l'Etat. Ce label permet de financer trois opérations majeures situées sur le territoire de Montpellier :



- la réalisation d'un réseau énergétique innovant ayant recours à des énergies renouvelables et des aménagements spécifiques au sein du parking ouvert au public offrant ainsi des alternatives à la voiture, sur le dernier îlot du quartier Jacques Cœur dont le chantier va démarrer mi-novembre prochain, l'îlot H ou Mantilla signé par les architectes Jacques FERRIER et A+architecture,

- le groupe scolaire Chengdu dans le quartier Parc Marianne qui offrira des performances énergétiques de 30% supérieures aux exigences du BBC,
- et des innovations en matière de déplacements doux dans le quartier Rive Gauche ainsi qu'un accompagnement des opérations de constructions de logements afin d'en améliorer les qualités énergétiques et le confort d'été.

Montpellier, signataire de la convention des maires

La Ville de Montpellier a fait partie des premières villes européennes signataires avec l'Europe de la convention des maires initiée par Energy Cities.

Un Plan climat énergie et territoire (PCET) en cours d'élaboration

La Ville de Montpellier a été lauréate de l'appel à projet ADEME – Région LR sur le PCET et lancé avec l'agglomération de Montpellier et deux autres villes une démarche mutualisée pour travailler avec le même AMO comme pour assurer la cohérence de ces quatre PCET : le PCET de la ville de Montpellier sera finalisé fin 2012.

Montpellier : une action reconnue en matière de paysage et de biodiversité

Consciente de l'importance de sa richesse faunistique et floristique et dans l'optique de préserver la biodiversité, la Ville de Montpellier s'est engagée à différents niveaux. D'abord au niveau international en étant membre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de l'UNEP (United Nations Environment Programme) et en rejoignant le réseau "Global Partnership on Cities and Biodiversity" afin de partager les avancées en matière de développement urbain respectueux de la biodiversité. Ensuite au niveau national, en adhérant récemment à la stratégie nationale pour la biodiversité. Et enfin au niveau local, en se dotant d'un plan d'action pluriannuel 2010-2014 en faveur de la biodiversité.

Montpellier s'engage pour la biodiversité à l'échelle Internationale

Montpellier est membre du comité consultatif de la CBD au même titre que Montréal, Bonn, Curitiba, Singapour et Nagoya.

Montpellier est chef de projet de Médiversité et participe à ce titre à la mise en œuvre d'un plan stratégique 2011 - 2020 pour sauver la biodiversité de la région méditerranéenne.

Un Plan en faveur de la biodiversité

Ce plan pluriannuel sur 4 années, lancé en 2010, prévoit 70 actions en lien avec la biodiversité sur du moyen terme. En plus d'être un outil de planification, il permet d'évaluer les actions menées par rapport aux nombreux objectifs poursuivis par la Ville en la matière.

Une gestion différenciée des espaces verts urbains

En 1995, la Ville lance la gestion différenciée des espaces verts. Cette nouvelle démarche introduit la notion d'entretien écologique dans la gestion des espaces verts urbains. Il s'agit de faire varier l'entretien des espaces en fonction de leur situation et de leur usage et de développer la biodiversité en milieux urbains. L'objectif est de parvenir à une gestion plus respectueuse de l'environnement et plus économe.

Une charte de l'arbre

En 1996, la Ville met en place avec le centre de formation professionnelle forestière de Châteauneuf du Rhône une charte de l'arbre qui sera réactualisée en 2013.

Des jardins secs pour réduire la consommation d'eau

Ces dernières années, la Ville a :

- créé 65 milieux secs
- planté 78 massifs floraux saisonniers contre environ 300 massifs floraux (annuelles et bisannuelles) comptés en 2000
- cessé le fleurissement aérien, très consommateur en eau et en temps (350 et 400 jardinières suspendues supprimées)
- diminué le nombre de pelouses arrosées.

Des jardins partagés et des jardins familiaux

Depuis 2005, la Ville met à disposition des jardins familiaux et des jardins partagés. Les locataires doivent respecter une charte de culture en mode biologique et peuvent bénéficier d'un programme d'ateliers périodiques destinés à familiariser les usagers aux techniques de la culture biologique.

Avec Montpellier Main verte, chaque année depuis 2005, des sorties sont proposées aux montpelliérains, plusieurs fois par mois du printemps à l'automne, pour leur faire découvrir sous un nouvel angle leurs espaces verts. Ces animations sont organisées par différentes associations : Etats des Lieux, l'Apieux, Passe muraille, Sémilla.

Un système de management environnemental (SME)

Le SME est une démarche lancée par la Ville en 2006. Il s'inscrit dans la continuité de la gestion différenciée. Ce projet s'inscrit sur le long terme et dans un processus d'amélioration continue avec pour objectifs de :

- maîtriser les risques environnementaux et préserver les ressources naturelles
- améliorer les conditions de travail du personnel (hygiène et sécurité)
- choix de méthodes plus respectueuses
- meilleure connaissance et gestion des situations à risque
- maîtriser les consommations et les coûts
- promouvoir le respect de l'environnement auprès des parties intéressées (entreprises, usagers, partenaires publics et privés...)

Objectif zéro phytosanitaire et Protection Biologique Intégrée

L'objectif du zéro phytosanitaire est d'éviter les pollutions sous diverses formes et en particuliers des sols et des nappes phréatiques. Il s'agit d'un abandon complet de l'usage des désherbants et d'une volonté de remplacement des engrais chimiques par des amendements organiques.

Pour continuer à lutter contre les ravageurs du patrimoine arboré et de la production florale municipale (serres) la Ville s'est engagée depuis 2006 dans la Protection Biologique Intégrée (PBI).

1) Lutte intégrée :

Cette méthode s'appuie sur la présence des ravageurs pour favoriser l'apparition des auxiliaires en tenant compte du seuil de tolérance des végétaux.

2) Lutte biologique :

Cette méthode permet de réguler les populations de ravageurs grâce à l'apport d'auxiliaires les plus spécifiques possibles.

La Marathonienne : une grande coulée verte au cœur de la ville

Riche de 210 hectares d'espaces naturels disséminés sur le territoire, la ville mène depuis plusieurs années un projet phare qui a pour objectif de relier ses espaces de nature : le Réseau vert. Ce dernier est constitué d'une boucle périphérique de 42 km, appelée la Marathonienne.

Conçu comme une toile d'araignée, ce réseaux assure année après année des liaisons biologiques entre les cours d'eau, les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces verts. Il assure aussi une fonction de déplacement doux en créant des liaisons fonctionnelles d'un quartier à un autre par des sentiers piétons et des pistes cyclables pour la vie quotidienne et les loisirs des Montpelliérains. Ce réseau est raccordé aux autres réseaux piétons et cyclistes existants du département et sur les communes voisines.

Le réseau vert est une référence pour les aménagements et le Plan local d'urbanisme (PLU). A chaque opportunité un tronçon est accompli. A ce jour, plus de la moitié de la Marathonienne est réalisée, en particulier dans les secteurs nord-est (le long du Lez), à l'ouest (du quartier Malbosc à La Mosson et le long du Rieucoulon), et enfin sur l'aqueduc du Domaine d'O jusqu'à la clinique Clément ville.

Le Mas Nouguier en production AB

La Ville contribue à préserver des paysages traditionnels languedociens par la réalisation d'un agriparc public au Mas Nouguier avec la mise en culture de vignes et d'oliviers en agriculture biologique. Ce projet a démarré en 2008 après acquisition du terrain.

Cet agriparc constitue aussi une vitrine pour les bonnes pratiques agricoles et un outil pédagogique pour accueillir les scolaires.

En 2012, la Ville entame les démarches pour faire évoluer une partie de ses vignes en AOC.

Les utilisateurs peuvent marcher, courir et jouer à travers les vignes.

La population locale et les scolaires peuvent participer aux activités agricoles.

La gestion des friches et délaissés

Depuis 2009, la mairie a engagée avec le collectif Coloco et le paysagiste Gilles Clément une réflexion sur les friches urbaines. Pieds d'arbres, vieux parkings, voiries délaissés, talus, berges de cours d'eau... chacun de ces espaces de nature abandonnés ont en réalité un intérêt en termes de biodiversité et de cadre de vie dans la ville.

La Fête de la biodiversité



La Fête de la biodiversité est un événement annuel organisé par la Ville depuis 2009. Cette manifestation se déroule sur deux journées. Les scolaires et le grand public peuvent participer aux diverses animations proposées par la Ville et ses partenaires.

A ce jour 4 éditions ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- 2009 : Année internationale de la biodiversité
- 2010 : Les grandes expéditions naturalistes
- 2011 : La biodiversité et les forêts

- 2012 : la biodiversité méditerranéenne.

Jardin demain...

En 2010, un parking délaissé a été transformé en jardin en 24h par les habitants (Espace Lemasson) avec la collaboration de la Ville.

La vague verte à Montpellier

La Vague Verte est une campagne mondiale de la biodiversité pour éduquer les enfants et les jeunes sur la biodiversité qui s'est déroulée en 2010-2011

Ces arbres plantés en grand nombre par les enfants des écoles et les habitants vont participer à l'augmentation de la « forêt urbaine » pour les générations futures.

Ces plantations auront un effet bénéfique sur la qualité de l'air et permettront d'atténuer les effets du changement climatique et les îlots de chaleur urbaine que constituent les espaces bâtis.

Chaque arbre est personnalisé par un tuteur comportant le nom de la personne l'ayant planté ainsi que les coordonnées géographiques de l'arbre afin de symboliser le caractère local de l'action s'inscrivant dans une démarche planétaire.

Bientôt, des EcoJardins à Montpellier

Cette année, la Ville participe au projet national de labellisation de parcs « EcoJardin » qui prend en compte un espace dans sa globalité par une gestion respectueuse de l'homme et de son environnement, en particulier par la réduction de toutes les pollutions et nuisances (sonores, air, eau, sol), qui s'attache à la bonne gestion des ressources, qui préserve et favorise la flore spontanée, l'entomofaune et l'avifaune. A moyen terme, ce sont douze parcs montpelliérains qui seront soumis à la validation d'un certificateur indépendant sur la base du respect de critères et d'indicateurs précis qui attesteront de la qualité environnementale de ces espaces.